

Paris, le 13 mars 2024

#Cinov #harcèlement

Lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : la Fédération Cinov sera signataire de l'accord négocié dans la branche « BETIC »

La Fédération Cinov s'apprête à signer l'accord de branche négocié depuis plusieurs mois avec les partenaires sociaux de la branche BETIC (Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil – IDCC 1486).

La Fédération Cinov, représentative des TPE et PME de la branche BETIC, salue la conclusion d'un accord relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail.

Fruit d'une négociation de plusieurs mois, ce texte vise à donner aux salariés et entreprises de la branche les outils pour prévenir et traiter ces situations. Outre ses vertus pédagogiques par le rappel des différentes obligations législatives en vigueur, il développe le rôle des différents acteurs et outils sur lesquels salariés comme chefs d'entreprises peuvent s'appuyer pour faire face à des cas de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes.

Ainsi, il fournit un exemple de procédure de traitement de ces situations pour guider l'employeur, le personnel RH, les managers... à réagir, évaluer les situations et accompagner correctement les personnes impliquées. Cette procédure permet également d'informer les salariés de l'entreprise sur leurs droits et la manière dont l'entreprise peut les accompagner.

Dans le même but, l'accord fournit un guide pour intégrer la prévention et le traitement du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Venant après la signature d'un accord sur l'interruption spontanée de grossesse le 13/12/2022, la Fédération Cinov confirme ainsi son engagement en faveur de la féminisation des métiers de la branche BETIC.

D'ailleurs, on rappellera que la Fédération Cinov organise chaque année l'événement « Les Talentes » qui récompense des parcours professionnels exemplaires de femmes de l'ingénierie, du conseil ou du numérique.

Contact : Philippe de Brisoult - 06 80 98 92 83

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CINOV

La Fédération Cinov est la fédération des métiers de la prestation de services intellectuels. Elle regroupe les entreprises du conseil, de l'ingénierie et du numérique, et accompagne les femmes et les hommes des 14 syndicats métiers et des 15 fédérations régionales qu'elle fédère et qui représentent 92 000 entreprises (99,5 % sont des TPE-PME), 153 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 100 000 collaborateurs.